

AFFAIRE N° 4.

O B J E T : C.D. 60 - ASSAINISSEMENT

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de l'Équipement vient de me faire parvenir l'Avant-Projet détaillé (APD) concernant l'élargissement et l'assainissement du C.D. 60 dit chemin de Moufia.

L'augmentation de la population le long du C.D. 60 a entraîné un accroissement sensible de la circulation. Les caractéristiques médiocres de la chaussée actuelle de 5,50 m de largeur ne répondent plus aux besoins du trafic. L'absence de véritables trottoirs rend difficile et dangereux le déplacement des nombreux piétons sur la partie basse, seule concernée par le projet.

Cette section, transformée en période de fortes précipitations en un véritable lit de ravine, sera assainie sur toute sa longueur.

Le coût de l'opération est estimé à 7 500 000,00 F réparti de la façon suivante :

- Département de la Réunion 4 400 000,00 F
- Commune de Saint-Denis 3 100 000,00 F

T O T A L 7 500 000,00 TTC

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs

- D'approuver le dossier technique qui vous est présenté ;
- De fixer la participation communale à 3 100 000 F.

Je mets la question aux voix

M. Marcel HOARAU - donne lecture de l'avis des Commissions :

"AVIS FAVORABLE. Toutefois, les commissions regrettent que l'augmentation du programme annoncé par la D.D.E soit si tardive alors que le projet a été engagé depuis plus de 4 ans et souhaitent que soit prévu l'éclairage public qui ne semble pas faire partie du dossier d'appel d'offres."

LE MAIRE - Je précise que l'éclairage public viendra en supplément.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

vu. St Denis le 30/10/81

Le secrétaire Général

Signé: Riches Cultures

Pierre Caspary Certifié Copieur

1/ de Préfet

Le chef de Bureau délégué

Jacques La cariti